

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'OLLOIX

Délibération n° 2026 / 17

Séance du 22 avril 2026

NOMBRES DE MEMBRES

En exercice :	Présents :	Votants :
11	11	11

Date de la convocation : 17 avril 2026

LE VINGT-DEUX AVRIL DEUX-MIL-VINGT-SIX, à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain HÉRITIER, Maire.

Présents : Alain HERITIER, Maire ; Pierre SAVIGNAT, Charlotte COGAN, Adjoints; Philippe SERVIER, Claire VOLPI, Stéphane BEAL, Martina DELPY, Guillaume VERGNE, Vincent BAFFALEUF, Julie FONTEIX et Laurine COHADE, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : Claire VOLPI

OBJET : Vote des taux de fiscalité directe locale pour 2026

Monsieur le Maire rappelle que, conformément aux dispositions de la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée, le Conseil Municipal doit fixer pour l'année 2026 les taux d'imposition des trois taxes directes locales de la commune.

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée ;
- VU le Code Général des Impôts et notamment les articles 1407 et suivants, 1636 B sexies et suivants et 1639 A ;
- Vu la Loi de Finances pour 2026 n°2026-103 du 19 février 2026 et notamment l'article 116 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

→ **De fixer** les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2026 de manière suivante :

- Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : 39.45%
- Taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : 142.29%
- Taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : 9.81%

→ **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 28 avril 2026

Le Maire,

Alain HÉRITIER

La secrétaire de séance,

Claire VOLPI

